



Avis d'attribution
Procédure concurrentielle avec
négociation
Marché de Travaux

AT CAB2016 - 012

Organisme acheteur : Communauté d'Agglomération Bergeracoise.
Correspondant : M. François DUHANT, Responsable service Marchés Publics, La Tour Est, 24100 Bergerac, tél. : 05-53-23-43-95, télécopieur : 05-53-23-27-41,
courriel : marches.publics@la-cab.fr Profil d'acheteur : www.demat-ampa.fr

Objet du marché : Marché public global de performance pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du parc aqualudique

Type de procédure : Procédure concurrentielle avec négociation

Critères d'attribution : *Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.*

Critère 1 : Coût du projet : 20 points

Critère 2 : Qualité du projet en réponse au programme fonctionnel et technique : 16 points

Critère 3 : Les délais : 4 points

Critères 4 : Qualité du projet du point de vue environnemental : 4 points

Critère 5 : Qualité de l'équipe proposée et organisation générale de l'équipe : 4 points

Le marché a été attribué à la société GTM BATIMENT AQUITAINE – 4 rue Gay Lussac BP 10144 – 33706 MERIGNAC CEDEX.

Le marché est conclu comme suit :

- **Montant total pour la conception réalisation du parc aqualudique : 8 382 163 € HT**
- **Montant total pour la maintenance de la géothermie sur 5 ans : 65 837 € HT**

Le marché est conclu pour une durée de :

Conception / réalisation : 8 mois d'études – 14 mois travaux

Maintenance géothermie : 60 mois

Date d'attribution du marché : 16 juin 2017

Voies et délais de recours :

Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00) :

- soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du marché, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative.

- soit un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.

Les éléments communicables du marché sont disponibles auprès de N. BOYER.

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 3 juillet 2017